

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 JUILLET 2025 A 19h (Salle du Conseil Municipal - Mairie)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Philippe PATEY, Mme Danielle BONNIN, M. Patrick PEYROUX, Mme Valérie POIGNANT, M. François NGUYEN LA, Mme Alexandra ROUCHER et M. Jean-Luc CHATRY (Adjoint), M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseiller Municipal Délégué), M. Pierre BAZIN, M. Olivier BEULET, M. Christophe DELAVAUT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Catherine LACROIX-KARIDA, Mme Séverine LAFLEUR, M. Julien MACOUIN, M. François MORISSET, Mme Florence SAINT-LYS et Mme Catherine SIMON (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Aurélie BERGER donne pouvoir à Mme Catherine LACROIX-KARIDA, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Marie-Odile MATHIEU donne pouvoir à Mme Catherine SIMON, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Alexandra ROUCHER, M. Yannick QUINTARD donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE

Absentes excusées : Mmes Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Nythia FOISNET et Jocelyne JEAN

Secrétaire de séance : Mme Alexandra ROUCHER

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Sébastien RAMOS

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'au correspondant de presse.
Il procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

Mme Alexandra ROUCHER est désignée secrétaire de séance. La secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint et confirme la validité des procurations.

En réponse à une question de Mme Marie-Odile MATHIEU posée lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Mme Alexandra ROUCHER indique que le nombre de logos apposés sur les panneaux Village Etape sur les routes nationales, est fixé par la DIRCO en fonction de la nature des voies : 3 logos pour 2 voies, 6 logos pour 2 x 2 voies.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 20 mai 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 :

- Décisions du 16 mai 2025 :
 - Signatures avec l'entreprise BODET campanaire, de Trémentines (49) :
 - Devis d'un montant de 4 595.00 € HT, soit 5 514.00 € TTC, pour le remplacement du tableau de commande des cloches de l'église
 - Devis d'un montant de 56 627.00 € HT, soit 67 952.40 € TTC, pour la réalisation de travaux de restauration de l'installation campanaire de l'église
 - Signature avec l'entreprise MARINER, de Metz (57), d'un devis d'un montant de 7 245.00 € HT, soit 8 694.00 € TTC, pour l'achat d'un robot de nettoyage pour la piscine municipale
- Décision du 26 mai 2025 :
 - Signature avec l'entreprise EUROVIA, de Poitiers, d'un devis d'un montant de 388 340.58 € HT, soit 466 008.70 € TTC, pour la réalisation de travaux de voirie, rue de Braunsbach, débutés le 7 juillet

- Décision du 5 juin 2025 :
 - Signature avec l'entreprise TECHNI marquage, de la Chapelle-viviers, d'un devis d'un montant de 2 326.81 € HT, soit 2 792.17 € TTC, pour la réalisation de marquages dans les gymnases

Monsieur Jacques DESCHAMPS suggère de demander des subventions à la fondation Soregies pour les travaux de réhabilitation du patrimoine. La rénovation d'un clocher est éligible.

1 - TRANSITION ECOLOGIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- **Opération de restauration de la continuité écologique de l'Auxance en centre-bourg par Clain-Aval : présentation de M. Nicolas HUTIN, technicien de rivière de Clain-Aval**

M. Philippe PATEY indique que les changements climatiques, dont les effets ont été constatés fréquemment ces dernières années, conduisent le Conseil Municipal à agir pour restaurer la continuité écologique de la rivière.

Il rappelle les problèmes importants rencontrés en période de basses eaux, qui sont de plus en plus récurrents :

- Dégradation du lit de la rivière
- Accumulations de boues, d'algues et de lentilles d'eau,
- Eutrophisation de l'eau et mort de nombreux poissons,
- Aspect visuel fortement dégradé conduisant au mécontentement de certains riverains et d'une partie de la population.

Les situations de fortes pluies conduisant à des inondations doivent être également anticipées.

Il rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 15 novembre 2022, le principe d'une opération de restauration de la continuité écologique de l'Auxance en centre-bourg par le Syndicat Clain Aval, et le lancement d'une étude préalable.

L'ensemble des ouvrages hydrauliques posant actuellement des difficultés sont la propriété de la commune et la plupart des tronçons de l'Auxance à restaurer se situent sur des parcelles communales.

Le scénario retenu est présenté. De manière générale, celui-ci consiste à :

- Retirer les trois clapets (barrages mobiles) présents dans le bourg de Vouillé avec des aménagements paysagers et des travaux de restauration du lit de l'Auxance ;
- Dynamiser les écoulements sur le canal d'amenée du moulin de la Barre en aménageant des banquettes permettant de concentrer les écoulements l'été ;
- Retirer une partie des remblais dans le parc de la Gorande pour restaurer le fonctionnement de cette ancienne zone humide (zone d'étalement des crues), et réutiliser ces matériaux pour dynamiser l'Auxance canalisée au droit du site en réduisant le lit sur élargi ;
- Aménager une rivière de contournement d'ouvrage (déversoir et vanne du moulin de la Barre) d'environ 150 m dans la zone de retrait des remblais.

Le coût prévisionnel du projet est évalué à 290 000 € H.T (348 000 € T.T.C). Le syndicat récupère la TVA.

Le syndicat Clain Aval prévoit d'obtenir au minimum 60 % d'aide sur cet estimatif.

M. Philippe PATEY fait état des prévisions pessimistes sur l'évolution du débit estival de l'Auxance, qui nécessitent d'intervenir rapidement sur le lit de la rivière en centre-bourg.

Les résultats de l'étude réalisée par NCA sont présentés par M. Nicolas HUTIN, Technicien de rivière de Clain-Aval.

Il confirme les informations communiquées par M. PATEY, avec le projet de suppression des ouvrages hydrauliques, tout en préservant le patrimoine paysager du centre-bourg.

M. Nicolas HUTIN indique qu'il conviendra d'étudier précisément la fonction du bras secondaire situé entre le Cheval Blanc et la Place François Albert, qui poursuit son cours derrière l'office de tourisme, dont une partie est bétonnée et qui n'est pas dynamique actuellement.

Ce point devra faire l'objet d'une présentation et d'une décision du Conseil Municipal lorsque le projet sera plus avancé.

M. Bernard PIERRE-EUGENE s'interroge sur l'impact d'un aménagement de ce bras secondaire sur une possible inondation du Cheval Blanc.

M. François NGUYEN LA précise que les responsables du Cheval Blanc étaient présents lors de la dernière réunion de restitution de l'étude de NCA au comité de pilotage.

M. Nicolas HUTIN insiste sur le traitement paysager des berges dans certains secteurs sensibles autour de la Place François Albert. Il présente des projets d'intégration dans le paysage urbain. Elément du patrimoine, le déversoir (au bout du chemin de la piscine) sera maintenu.

En réponse à une question de M. le Maire, il précise que les propriétaires ont été consultés et qu'un compromis a été trouvé, notamment avec le propriétaire du moulin de la Barre.

En réponse à une question de Mme Alexandra ROUCHER, il est indiqué que la réalisation d'un bras de contournement n'aura pas d'effet négatif sur l'étang de la Gorande et qu'il sera toujours possible de tirer le feu d'artifice du 14 juillet.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, M. Nicolas HUTIN précise que le niveau d'eau en période d'étiage devrait être abaissé de 60 cm au niveau du moulin. La manipulation de la vanne du moulin restera de la responsabilité du propriétaire.

En réponse à une question de M. Julien MACOUIN, M. Nicolas HUTIN précise qu'un écoulement minimum sera maintenu dans le bief du moulin, ce qui ne mettra pas en péril les fondations des habitations riveraines et évitera les risques d'insalubrité. Il indique que les travaux seront réalisés par des engins soit par les berges en dehors de la zone urbaine, soit par le fond quand l'assec est possible.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, il rappelle qu'il n'y aura pas d'incidence sur les inondations, mais il souligne l'importance de retirer le maximum de remblais en amont et en aval, pour renforcer les zones d'expansion des crues. Le verrou se situe au niveau du boudrome et il n'est techniquement pas possible de le supprimer.

En réponse à une question de M. Patrick PEYROUX, il indique que des études sont en cours pour l'effacement des autres ouvrages de la commune, à Comméré et Fonds.

M. Nicolas HUTIN précise que les travaux sont envisagés à l'horizon 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (moins 2 absences, M. Jean-Luc CHATRY et M. Bernard PIERRE-EUGENE) :

- D'approuver le scénario d'aménagement présenté par le maître d'ouvrage, le Syndicat Clain-Aval,
- D'acter que le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour choisir le scénario d'aménagement du bras secondaire intermédiaire,
- De valider le principe de participation de la commune à hauteur de 50 % du reste à charge des travaux, après déduction des subventions (notamment de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne),
- D'établir une convention financière avec le maître d'ouvrage Syndicat Clain-Aval lorsque que ces travaux seront programmés,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - FINANCES

- Tarifs des services publics pour 2026

M. Patrick PEYROUX propose d'examiner et de délibérer sur les tarifs des services publics communaux pour l'année 2026. Une augmentation de 2% est proposée pour les tarifs périscolaires.

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2026
MARCHE HEBDOMADAIRE	€
Emplacement : ml hebdo	1,50
Emplacement : ml mensuel	2,50
Raccordement électrique hebdo	2,80
Raccordement électrique mensuel	9,00
Forfait grand véhicule (ponctuel)	60,00
CAMION AMBULANT	€
Emplacement : ml mensuel	3,00
Raccordement électrique mensuel	9,00
EMPLACEMENT FORFAIT	€
Cirques pour 24 h (1 jour)	60,00
Jours suivants	15,00
Forains (par jour et par manège)	30,00
PHOTOCOPIES	€
A4 de 1 à 10	0,45
A4 plus de 10	0,40
A4 recto-verso	0,50
A4 couleurs	0,65
1 photocopie A3=2 A4 NB	0,85
1 photocopie A3=2 A4 Couleurs	1,30
A4 Associations	0,30
TERRE VEGETALE	€
1 M3 (livré à Vouillé)	20,00

SERVICES PUBLICS CIMETIERES	Tarifs 2026
LA VIGNE PALLIAT	€
Concession	
15 ans au plus	80,00
Trentenaire	180,00
Cinquantenaire	250,00
Urne Funéraire Columbarium	€
Décennale	360,00
Trentenaire	720,00
Cave Urne	
Trentenaire	500,00
Cinquantenaire	600,00
LE BOIS DU COLOMBIER	€
Concession	
Trentenaire	180,00
Cinquantenaire	250,00
Urne Funéraire Columbarium	
Décennale	360,00
Trentenaire	720,00

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE	Tarifs 2026
SALLE POLYVALENTE	€
Associations de Vouillé	170,00
Particuliers de Vouillé	327,00
Associations/particuliers hors commune	424,00
Expositions à caractère commercial	364,00
Activité "Bourses" du CSC La Case Forfait	419,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	61,00
Sonorisation	71,00
Caution sonorisation	500,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE	Tarifs 2026
SALLE DE TRAVERSONNE	€
Associations de Vouillé	
La journée du samedi au dimanche	39,00
La journée du lundi au vendredi	Gratuit
Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00
Particuliers de Vouillé	
La journée	154,00
Une demi-journée supplémentaire	27,00
Location pour le week-end (du vendredi 15h au dimanche 20h)	220,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00
SALLE DE LA GORANDE	€
Associations de Vouillé	146,00
Particuliers de Vouillé	218,00
Associations/particuliers hors commune	327,00
Expositions à caractère commercial	242,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	36,00
Sonorisation	66,00
Caution sonorisation	250,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00

LOCATION MICRO AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS POUR DES MANIFESTATIONS PAYANTES (Priorité d'utilisation par la commune, délibération du 18/05/2009)	Tarifs 2026 €
Micro et sonorisation	53,00
Caution	250,00

SERVICES PUBLICS Gymnase des Maillots (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2026
Communale	€
Association communale (lundi au vendredi)	Gratuit
Association sportive hors commune	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	166,00
Journée supplémentaire	83,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	157,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	220,00
Journée supplémentaire	110,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	157,00
Locations des salles annexes	€
Salles n° 1, 2 et 3 Demi-journée	44,00
Salles n°1,2 et 3 Journée	77,00
Salles n°1, 2 et 3 Weekend	112,00
Caution	250,00
Caution ménage	157,00
Remplacement de badge	50,00

SERVICES PUBLICS Gymnase de Braunsbach (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2026
Communale	€
Association communale (lundi au vendredi)	Gratuit
Association sportive hors commune	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	132,00
Journée supplémentaire	66,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	188,00
Journée supplémentaire	93,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00
Remplacement de badge	50,00

SERVICES PUBLICS Gymnase Emile Fradet (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2026
Communale	€
Association communale (lundi au vendredi)	Gratuit
Association sportive hors commune	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	110,00
Journée supplémentaire	55,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	165,00
Journée supplémentaire	82,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00

MEDIATHEQUE, SERVICES PUBLICS	Tarifs 2026
LIVRES, REVUES et CD (tarifs annuels)	€
Moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, assistantes maternelles agréées de Vouillé, nouveaux habitants (année d'installation)	Gratuit
Plus de 18 ans	10,00
REPROGRAPHIE	€
A4 de 1 à 10	0,45
A4 plus de 10	0,40
A4 recto-verso	0,50
A4 couleurs	0,65
1 photocopie A3 = 2 A4 NB	0,90
1 photocopie A3 = 2 A4 Couleurs	1,30
A4 Associations	0,30

PISCINE	Couleur des tickets	Tarifs 2026
Pleins Tarifs		€
Le ticket	Vert	2,50
Carnet de 10 tickets	Blanc	20,00
Tarifs réduits	€	€
Le ticket	Bleu	1,50
Carnet de 10 tickets	Parme	10,00
Gratuité pour :		
Campeurs munis du justificatif (gratuité effective le lendemain de l'arrivée)		
Pour les enfants de moins de 6 ans		
Tarifs réduits :		
Sur présentation de justificatif : enfants de 6 à 16 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap, + de 60 ans		
Validité des tickets :		
Tickets valables d'une année sur l'autre		

CAMPING	Tarifs 2026
Tarif quotidien	€
Campeurs	3,80
Enfants jusqu'à 5 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 16 ans	3,00
Emplacement + véhicule	5,00
Branchement électrique	5,00
Garage mort	10,00
Famille nombreuse (par personne)	2,50
Saisonnier agricole (par personne) : emplacement + branchement électrique (sur justificatif : 2 campeurs maxi par emplacement)	5,00
Pour information : taxe de séjour (reversée à la CDC)	€
Tarif fixé par la CDC du Haut-Poitou	0,22

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2026
MARCHE DE NOËL	€
Associations de Vouillé	Gratuité pour une table
Exposants avec ventes	1 table : 10,00 €
	1 grille : 5,00 €
Emplacement extérieur	20,00 €

SPECTACLES	Tarifs 2026
A partir de 16 ans	10 €
Moins de 16 ans et demandeurs d'emploi	5 €
Moins de 10 ans	gratuit

ENCARTS PUBLICITAIRES	Tarifs 2026
60 mm x 40 mm	50 €
90 mm x 60 mm	100 €
180 mm x 120 mm	200 €

SERVICES PERISCOLAIRES	Tarifs sept. 2025-juillet 2026
Garderie à l'unité	€
Matin	1.95 €
Soir (incluant le goûter)	3.20 €
Mercredi midi	1.00 €
Cantine à l'unité	€
Enfants hors commune	5.75 €
Enseignants non subventionnés et personnes extérieures	5.75 €
Repas hors forfait pour les enfants de la commune	5.45 €
Forfait mensuel enfants de la commune	€
1 repas par semaine	13,40 €
2 repas	25.50 €
3 repas	38.75 €
4 repas	51.00 €
Forfait mensuel enfants hors commune (sauf ULIS et Frozes)	€
1 repas	20.60 €
2 repas	41.15 €
3 repas	61.70 €
4 repas	82.30 €

En réponse à une question de M. François NGUYEN LA, Mme Danielle BONNIN précise qu'il y a quelques enfants dont les parents ont déménagé et qui poursuivent leur scolarité dans la commune, ce qui explique l'existence d'un tarif hors commune.

Elle fait état de la réflexion engagée par la commission sur un éventuel tarif pour les enfants ayant des problèmes alimentaires importants et dont les parents fournissent le repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne (Activ 3) pour l'aménagement de la rue de Braunsbach

M. Patrick PEYROUX rappelle que le Conseil Municipal a délibéré favorablement, lors de sa séance du 18 février dernier, sur le plan de financement des travaux de la rue de Braunsbach.

Il précise qu'il convient de modifier le plan de financement, compte tenu des dernières informations reçues de l'Etat et du Conseil Départemental.

Il précise que le montant de la subvention du Conseil Départemental au titre de l'Activ 3 s'élèvera à 54 500 € pour 2025 (en baisse de 10 % par rapport à 2024) et que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux vient d'être notifiée par la Préfecture pour un montant de 82 632 € (150 000 € sollicités).

Les travaux ont débuté le 7 juillet.

Sur les bases de l'estimation financière ajustée, le budget de l'opération est établi comme suit :

Dépenses			Recettes		
Phases	Entreprises	Montants en € HT			
Etude d'Avant-Projet - Levé topographique	IPA VRD	5 000 €	DETR	82 632 €	19.98 €
Etude structure de chaussée	SARL LRM	3 666 €	CD86 - ACTIV'3	54 500 €	13.17 %
Maîtrise d'œuvre	IPA VRD	16 764.29 €	CD86 - Amendes de police	25 000 €	6.04 %
Montant prévisionnel des travaux	EUROVIA	388 340.58 €	Autofinancement	251 638.87 €	60.81 %
Total en € HT		413 770.87 €	Total	413 770.87 €	100%

En réponse à une question de M. Julien MACOUIN, M. le Maire confirme que l'autofinancement sera plus important pour la commune, mais que les crédits sont bien inscrits en dépenses dans le BP 2025.

Il précise que le Préfet a confirmé le 4 juillet, lors de l'assemblée générale des maires de la Vienne, qu'il conviendra de revoir les projets à la baisse, compte tenu de la diminution des aides de l'Etat. Il en va de même pour les financements départementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement présenté ci-dessus, de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Vienne (ACTIV'3) de 54 500 € et de 25 000 € au titre des amendes de police, pour l'aménagement de la rue de Braunsbach,
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.
- Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Haut-Poitou au titre des fonds de concours, pour la dernière phase d'aménagement de la route de Latillé

M. Patrick PEYROUX informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place des fonds de concours pour soutenir l'investissement des communes, par une délibération en date du 7 avril 2022. Les fonds de concours sont calculés à partir de trois critères : le nombre d'habitants, le potentiel financier par habitant et le montant des charges de fonctionnement communales par habitant.

Il précise que conformément à la délibération du 7 avril 2022, la Communauté de Communes accorde à la commune, un fonds de concours de soutien à l'investissement communal de 35 726 € au titre de l'année 2025. Ce fonds annuel est pérennisé jusqu'en 2026.

Pour en bénéficier, M. Patrick PEYROUX propose de présenter la dernière phase du programme de réaménagement de la partie haute de la Route de Latillé.

Il rappelle que ce programme de travaux répond à plusieurs enjeux :

- Garantir la sécurité des usagers de la voie et des riverains, par la création d'aménagements de voirie visant à limiter la vitesse,
- Améliorer l'accessibilité et la mobilité,
- Limiter l'aspect routier en améliorant la qualité des espaces publics,
- Mieux gérer la captation et d'infiltration des eaux de pluie.

Le montant global HT de ces travaux est estimé à 125 925 €.

M. Julien MACOUIN précise qu'il s'agit de budgets réels et non plus prévisionnels.

En réponse à une question de Mme Alexandra ROUCHER, il est indiqué que ce fonds est pérennisé jusqu'en 2026.

Dépenses			Recettes		
Phases	Entreprises	Montants en € HT			
Maîtrise d'œuvre	DECA VRD	1 000.00	Fonds de concours CCHP	35 726.00	27.93%
Montant des travaux	M'RY	126 925.00	Autofinancement	92 199.00	72.07%
Total en € HT		127 925.00	Total	127 925.00	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'octroi, au titre de l'année 2025, d'un fonds de concours de 35 726 €, par la Communauté de Communes du Haut-Poitou, afin de financer la dernière phase des travaux d'aménagement de la route de Latillé, dont le montant global HT est de 127 925 €,
- D'approuver le plan de financement de ce projet ci annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- Décisions Modificatives N°1

M. Patrick PEYROUX propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20091 - Travaux école maternelle	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 2 500.00
Opération 20091 - Travaux école maternelle	21841	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	+ 610.00
Opération 93 – Acquisition divers matériel et mobilier	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	-3 110.00

Explications :

- Article 2188 : acquisition d'un jeu d'extérieur + sol amortissant dans la cour de l'école maternelle (devis supérieur aux estimations initiales)

- Article 21841 : acquisition d'une table à langer pour la classe de petite section de l'école maternelle suite à la visite du service de médecine préventive
- Article 2158 : crédits disponibles après l'achat du matériel en remplacement de celui volé aux services techniques

Il est indiqué que la commune a reçu un remboursement de 9 000 € par l'assurance pour le vol du matériel des services techniques, dont le préjudice est estimé à 16 317 €. Le matériel a été racheté pour un montant de 18 000 € environ.

En réponse à une question de Mme Séverine LAFLEUR, Mme Danielle BONNIN indique que le coût de la table à langer s'explique par le fait que la table inclut un escalier qui permet aux enfants de monter tout seul. Elle rappelle que désormais l'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans, ce qui explique l'accueil d'enfants qui ne sont pas encore propres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les décisions modificatives telle que présentées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- Remise exceptionnelle sur des locations de salle suite à des désagréments

M. Jean-Luc CHATRY informe le Conseil Municipal des désagréments rencontrés par des locataires lors de deux locations de la salle de la Gorande :

- pour un mariage, les 10 et 11 mai derniers, M. Olivier BEULET a rencontré d'importants problèmes d'évacuation des eaux usées, en raison du dysfonctionnement du bac à graisses,

- pour un anniversaire, les 21 et 22 juin derniers, Mme Nathalie BERTRAND, n'a pas pu utiliser les armoires froides (panne).

Compte tenu de ces désagréments, il est proposé de procéder à une remise exceptionnelle de 50 % sur le montant de la location soit la somme de 196,50 € au lieu de 393 € pour M. Olivier BEULET, et 163,50 € au lieu de 327 € pour Mme Nathalie BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Olivier BEULET ne prenant pas part au débat et au vote) :

- De rembourser la somme de 196,50 € à M. Olivier BEULET, et de 163,50 € à Mme Nathalie BERTRAND, soit une remise exceptionnelle de 50 % sur le montant de la location, compte tenu des désagréments subis pendant l'occupation de la salle de Gorande,
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.
- Remboursement des frais de M. le Maire, M. Patrick PEYROUX et Mme Alexandra ROUCHER, Adjoints au Maire, pour leur déplacement à Veckring (Moselle), les 29, 30 et 31 août prochains

M. Philippe PATEY informe le Conseil Municipal que M. le Maire effectuera un déplacement à Veckring, le 29, 30 et 31 août, accompagné de M. Patrick PEYROUX et Mme Alexandra ROUCHER, Adjoints au Maire, à l'invitation de M. Pascal JOST, Maire de Veckring en Moselle, pour différentes inaugurations :

nouvelle mairie et son complexe extérieur (Monument aux morts/ Plaque du souvenir entre Vouillé et Veckring à son nouvel emplacement /place d'accueil de marcheurs pèlerins...).

Il rappelle le contexte de cet échange, né de l'arrivée massive dans la Vienne, d'habitants de Moselle, contraints par les autorités à abandonner leurs habitations en septembre 1939 lors de la Seconde Guerre Mondiale.

M. Philippe PATEY indique que la délégation de Vouillé se déplacera en train depuis Poitiers et propose que la commune rembourse les frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés pour ce déplacement.

M. le maire indique que M. Jean-Claude CHEVALLIER, Président de l'association des anciens combattants, et son épouse, se joindront à ce déplacement, ainsi qu'une porte-drapeau et son époux. Il souligne l'importance de maintenir ces liens historiques, nés en 1939.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. le Maire, M. Patrick PEYROUX et Mme Alexandra ROUCHER ne prenant pas part au vote) :

- De se prononcer favorablement sur le remboursement à M. le Maire, M. Patrick PEYROUX et Mme Alexandra ROUCHER, Adjoints au Maire, des frais de transport, d'hébergement et de restauration qu'ils engageront, lors du déplacement officiel à Veckring (Moselle), les 29, 30 et 31 août prochains,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - RESSOURCES HUMAINES

- **Création de postes pour des avancements de grade**

Mme Danielle BONNIN rappelle que les avancements de grade permettent aux agents de la commune d'évoluer professionnellement et qu'ils constituent une reconnaissance pour le travail réalisé, ainsi qu'un encouragement à s'investir pour la collectivité.

Elle indique que la commission Ressources Humaines, réunie le 23 juin dernier a donné un avis favorable pour que M. le Maire puisse promouvoir six agents.

Elle précise que ces avancements de grade nécessitent de créer les postes suivants qui seront ajoutés au tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Propositions de nomination par avancement de grade au 1^{er} septembre 2025 :

- Un adjoint technique à temps plein, au Service Cadre de Vie, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein, suite à la réussite de l'examen professionnel
- Un adjoint technique à temps plein, au Service Maintenance des Bâtiments, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein
- Deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps plein, au Service Cadre de Vie, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps plein
- Une adjointe technique principale de 2^{ème} classe à temps plein, responsable de la cuisine centrale (scolaire), au grade d'adjointe technique principale de 1^{ère} classe à temps plein
- Une Atsem principale de 2^{ème} classe à 32/35^{ème} à l'école maternelle, au grade d'Atsem principale de 1^{ère} classe à 32/35^{ème}

Il est proposé de créer les postes nécessaires à ces promotions lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans le tableau des effectifs soit :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein
- Trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps plein
- Un poste d'Atsem principale de 1^{ère} classe à 32/35^{ème}

Les anciens postes seront supprimés ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025, pour permettre des promotions et avancements de grade,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - VIE SCOLAIRE

- **Modification des règlements de cantine et garderie**

Mme Danielle BONNIN rappelle que les règlements périscolaires sont transmis aux parents d'élèves en début d'année scolaire pour l'utilisation des services de cantine et garderie.

Elle fait état de la nécessité de modifier ces règlements sur certains points :

Facturation de la cantine

En cas d'absence de l'élève, une déduction est pratiquée au-delà de deux jours consécutifs.

Les situations très particulières seront examinées sur demande.

Pour les sorties scolaires, les élèves apportent leur pique-nique, les repas sont déduits.

En situation de garde partagée, deux factures seront établies sur la base d'1/2 forfait pour chaque parent, sur demande écrite et justifiée (7 familles concernées en 2024/2025).

Facturation de la garderie

En situation de garde partagée, deux factures adaptées à chacun des parents, seront établies sur demande écrite et justifiée.

Les règlements sont consultables sur le site internet de la commune et affichés dans les écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier les règlements de cantine et de garderie, comme présentés en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - POINTS DIVERS

- **Bilan de Vouillé en fête le 7 juin**

Mme Valérie POIGNANT souligne la réussite de la manifestation.

Elle remercie tous ceux qui ont aidé : élus, services municipaux, bénévoles, Centre Socioculturel (CSC)

Une réunion bilan se tiendra au CSC, jeudi 10 juillet à 18 h 45.

M. Jean-Luc CHATRY souligne la qualité de la coopération avec le CSC et rappelle qu'une participation de 10 000 € lui est versée par la commune pour la programmation. Il importe de préparer rapidement l'édition 2026.

- **Bilan de la fête de la musique le 21 juin**

Mme Valérie POIGNANT précise que 5 groupes se sont produits de 14 h à 18 h sur le square Alaric II. Une cinquantaine de personnes étaient présentes en permanence, malgré les fortes chaleurs. Elle fait état du manque d'élus pour l'installation. Elle remercie tous ceux qui étaient présents pour le démontage notamment.

L'endroit est très agréable et propose un cadre intime.

Elle rappelle les événements programmés cet été :

- Concerts de musique classique par « Concert en nos villages », le 24 juillet à 17 h et à 20 h 30. Il conviendra d'installer les chaises. Un partenariat est à l'étude avec le Cheval Blanc.
- Un spectacle intitulé « Quand les rivières auront des dents » est prévu à la Gorande, le dimanche 27 juillet à 14 h 30 et à 16 h 30, par le CPIE Seuil du Poitou, avec le concours d'Eaux de Vienne dans le cadre de la protection de la ressource en eau.
- La fête des enfants le 6 septembre
- L'inauguration du parc Camille BOBIN le 20 septembre à 10 h

M. le Maire rappelle qu'il a dû annuler le marché des producteurs en raison de la canicule, et le feu d'artifice compte tenu du risque élevé d'incendie. Il propose que le marché des producteurs soit reporté au 12 septembre rue Clovis et Square Alaric, suivi d'une déambulation sous forme d'une retraite aux flambeaux vers la Gorande où sera tiré le feu d'artifice vers 23 h. Les artifices doivent être renvoyés au prestataire compte tenu de la réglementation sur le stockage.

M. Jean-Luc CHATRY rappelle la nécessité de se mobiliser le 12 septembre pour l'installation et le démontage.

M. le Maire indique que seules les commémorations du matin sont maintenues le 14 juillet. Il précise que le bal et le repas, sans le spectacle pyrotechnique, n'auraient pas attiré beaucoup de monde.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire indique que la prochaine séance du **Conseil Municipal** se tiendra **le mardi 9 septembre à 19h.**

M. le Maire lève la séance à 20 h 40.

Le Maire

Eric MARTIN



La secrétaire de séance


Mme Alexandra ROUCHER

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du mardi 8 juillet 2025

- N°1 : Opération de restauration de la continuité écologique de l'Auxance en centre-bourg par Clain-Aval
- N°2 : Tarifs des services publics pour 2026
- N°3 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne (Activ 3) pour l'aménagement de la rue de Braunsbach
- N°4 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Haut-Poitou au titre des fonds de concours, pour la dernière phase d'aménagement de la route de Latillé
- N°5 : Décisions Modificatives N°1
- N°6 : Remise exceptionnelle sur des locations de salle suite à des désagréments
- N°7 : Remboursement des frais de M. le Maire, M. Patrick PEYROUX et Mme Alexandra ROUCHER, Adjointes au Maire, pour leur déplacement à Veckring (Moselle), les 29, 30 et 31 août prochains
- N°8 : Création de postes pour des avancements de grade
- N° 9 : Modification des règlements de cantine et garderie